

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire  
communautaire - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation de signature**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Etat, la Région, la Communauté urbaine de Bordeaux, et Réseau Ferré de France ont examiné, sur la base du niveau de gêne actuelle liée au bruit ferroviaire, du nombre de logements dès à présent exposés, des caractéristiques de l'infrastructure ferroviaire et de l'évolution attendue des trafics, ainsi que, complémentirement, de la situation en zone urbaine sensible au sens de la circulaire du 25 mai 2004, les opérations susceptibles d'être retenues en priorité pour faire l'objet d'une seconde tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit (PNB) ferroviaires.

Le 14 octobre 2011, par délibération n° 2011/0710, le Conseil de communauté a autorisé M. le président à signer la convention de partenariat de financement de la deuxième tranche du programme expérimental, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devant intervenir entre l'Etat, la région Aquitaine, Réseau ferré de France et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette convention signée le 25 janvier 2012 a pour objet :

1. le traitement de points noirs du bruit sur des secteurs définis appartenant aux communes de Pessac, Talence, Bègles et Bassens essentiellement par implantation d'écrans acoustiques,
2. l'engagement des études AVP du reste de l'ensemble des Points Noirs de Bruits de l'agglomération de Bordeaux.

Cependant, les études techniques, réalisées lors du démarrage de l'opération avant les phases travaux, ont conduit à réviser le programme initial.

En effet, pour certains secteurs, les études d'implantation d'écrans acoustiques ont révélé de nombreuses contraintes sur la réalisation des travaux, et sur l'insertion paysagère des écrans.

Ces cas concernent des secteurs présentant des profils de forts déblais et forts remblais, ou une forte proximité de la voie ferrée, située en fond de jardin des riverains.

Ces contraintes ont été présentées en réunions publiques aux riverains et aux maires des communes concernées. Il est ressorti de cette concertation et des études que des solutions par traitement de façades étaient plus opportunes.

Les solutions d'isolation de façades étant beaucoup moins coûteuses que les solutions d'écrans, ces modifications de programme permettent de dégager une économie importante sur le besoin de financement initial **de 4,955 M€ sur les 7,6 M€ initialement prévus.**

Ces économies permettent d'intégrer au programme de l'opération le traitement de sites complémentaires.

Cependant, l'extension du périmètre initial des travaux, afin de traiter des PNB supplémentaires à partir des économies réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme initial, doit faire l'objet d'un avenant pour :

- prolonger la durée de l'opération
- prendre en compte les modifications techniques et financières.

En effet ce changement de programme nécessite de prolonger la durée de l'opération initialement prévue et une révision des coûts éligibles et du montant de l'aide.

**Toutefois, le besoin de financement global de la convention initiale reste inchangé.**

### **Le choix des nouveaux sites traités**

En priorité, le choix de ces nouveaux sites s'inscrit dans le respect de la recommandation 6 du rapport CGEDD de septembre 2010 (Mission d'analyse et de propositions de mesures d'insertion environnementale dans l'agglomération bordelaise), de traiter en priorité les PNB situés au nord de la gare St Jean sur les communes de Bassens et de Lormont.

D'autre part, complémentirement à ces propositions, RFF a proposé par la suite de traiter les PNB sur les périmètres géographiques de travaux ferroviaires prévus à l'horizon 2015 afin de profiter de l'opportunité que présentait la concomitance de ces travaux et bien, que ces projets ne génèrent pas de PNB supplémentaires, soit :

- la reconstitution du triangle des échoppes,
- le déplacement de la halte Alouette France,
- traiter tous les PNB isolés en solutions de traitements de façades.

Ainsi, sont intégrés dans le programme expérimental 2, les études PRO et les travaux de protection acoustique par écrans ou, si nécessaire, par des protections en façade, afin d'obtenir sur la zone concernée une protection acoustique conforme aux objectifs fixés par la loi, sur les sites **suivants** :

- Bassens (Ba1)
- Talence (T5 bis et T4 bis)
- Le traitement des PNB en bâti isolé de l'agglomération de Bordeaux.

## **Calendrier, durée de l'opération**

La durée globale des actions prévues dans la convention initiale est portée à 72 mois pour l'ensemble des opérations (études et travaux).

Un calendrier prévisionnel indicatif du déroulement des phases de l'opération est joint en annexe 2 de l'avenant à la convention. Il pourra évoluer sur justification du maître d'ouvrage.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Dans ces conditions, il s'avère possible de modifier l'article 3, intitulé « CONSISTANCE DE L'OPERATION », et l'article 4, intitulé « DUREE DE L'OPERATION » de la convention de partenariat signée le 25 janvier 2012.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

### **Le Conseil de communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et ses décrets d'application du 9 janvier 1995,

Vu la délibération n° 2011/0710 du 14 octobre 2011, autorisant la convention de partenariat de financement de la deuxième tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit du réseau ferroviaire, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, entre l'Etat, La Cub., la Région Aquitaine et R.F.F.

### **Entendu le rapport de présentation,**

### **CONSIDERANT :**

Qu'en raison de la modification de la durée de l'opération initialement prévue et des coûts éligibles de l'opération

**DECIDE :**

**Article 1 :**

M. le président est autorisé à signer l'avenant n° 1, ci-annexé, à la convention de partenariat de financement de la deuxième tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit ferroviaires, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, intervenue entre l'Etat, la région Aquitaine, Réseau ferré de France et la Communauté urbaine de Bordeaux le 25 janvier 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 FÉVRIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014**

**M. PATRICK BOBET**